



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Agence Parcs Canada
Réception des soumissions
111, rue Water Est
Cornwall ON K6H 6S3

MODIFICATION #2 À:

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission à: l'Agence Parcs Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-joints, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Service national de passation des marchés
111, rue Water Est
Cornwall ON K6H 6S3

Title-Sujet Réhabilitation des systèmes de drainage des tunnels Charlevoix et des Seigneurs, Canal Lachine		Date 21 octobre 2015
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P300-15-5362		Client Ref. No. - No. de ref du client.
GETS Reference No. - No de reference de SEAG 5P300-15-5362		
Solicitation Closes L'invitation prend fin - at - à 14 h on - le 29 octobre 2015	Time Zone Fuseau horaire - Heure avancée de l'Est (HAE)	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Annie Roy(annie.roy@pc.gc.ca)		
Telephone No. - No de téléphone 613-938-5752	Fax No. - No de FAX:	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: Voir dans la présente		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur :		
Telephone No. - No de téléphone: _____		
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____		
Email-Courriel : _____		
Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur		
Name / Nom _____		Title / Titre _____
Signature _____		Date _____

MODIFICATION #2

OBJET DE LA PRÉSENTE MODIFICATION:

1. Voir les 10 pages de l'addenda no.1 ci-joint, émis et certifié par WSP Canada Inc, qui inclut des précisions, informations additionnelles sur ce projet. L'addenda 1 inclut 5 pages du bordereau de soumission qui a été modifié. Vous devez utiliser ce bordereau lorsque vous enverrez votre soumission.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES DE CETTE DEMANDE RESTENT LES MÊMES.

Toute soumission devrait être accompagnée d'un exemplaire signé de la présente modification. Si votre soumission a déjà été envoyée, veuillez signer et envoyer cette modification par télécopieur avec toutes révisions faites à votre prix de soumission, à nos bureaux avant la date limite. Télécopieur: 1-877-558-2349.

Addenda 1

Date : 20 octobre 2015

Parcs Canada

V/RÉF. : CLAC-DRAINS-TUNNELS

Projet : Réhabilitation des systèmes de drainage des tunnels : Charlevoix et des Seigneurs

Cet addenda fait partie intégrante du document d'appel d'offres et modifie les plans et devis de la façon suivante :

1. MODIFICATION AU DEVIS

Modification à la section 01 11 00 « Sommaire des travaux »

L'article 1.9 « Calendrier des travaux » est ajouté :

Les travaux doivent être planifiés de manière à ce que tous les travaux soient complétés au plus tard le 14 décembre 2015 à l'exception du :

- Enlèvement du revêtement bitumineux temporaire;
- Revêtement bitumineux final;
- Gazon en plaques;
- Marquage;

Les travaux qui n'auront pu être faits en 2015 devront être complétés avant le 13 mai 2016.

L'article 1.10 « Dénéigement » est ajouté :

L'Entrepreneur aura la responsabilité d'effectuer le déneigement durant la période totale des travaux et cela inclut la zone des travaux, les accès d'urgence et les chemins de détours.

*Modification à la section 01 52 00 « Installation de chantier »***L'article 1.10 « Mobilisation/Démobilisation » est ajouté :**

La mobilisation et la démobilisation sont payables sur la base d'un montant forfaitaire.

Le prix soumissionné pour le présent poste doit inclure, sans toutefois s'y limiter :

- L'obtention de tous les permis et autorisations requis de même que les assurances et cautionnements;
- La fourniture de tous les documents contractuels et professionnels requis au contrat incluant sans toutefois s'y limiter, le calendrier détaillé et les mises à jour, les déclarations statutaires, les dessins signés et scellés, les différentes procédures, les certificats de conformité et attestations non inclus spécifiquement dans les autres postes de paiement ainsi que les formulaires et manifestes ayant trait à la disposition des matières dangereuses résiduelles ou déchets spéciaux;
- Les frais de laboratoires que l'Entrepreneur doit assumer;
- Les services d'un chargé de projet et d'un surintendant;
- Le respect de toutes les mesures de sécurité;
- La localisation et la protection, le cas échéant, de tous les services d'utilité publique et autres installations appartenant à Parcs Canada ou à des tiers dans la zone des travaux;
- La réalisation de tous les relevés de piquetage, autres que ceux spécifiquement rémunérés au bordereau des quantités, les travaux d'implantation requis pour la réalisation des travaux, ainsi que la fourniture des fichiers électroniques des relevés topographiques pour approbation par l'ingénieur;
- La fourniture d'ouvrages temporaires pour permettre la construction et l'inspection des ouvrages en cours de construction;
- Tous les éléments nécessaires à l'exécution des travaux, selon les devis et dessins, que ces éléments soient ou non mentionnés dans les devis et qu'ils soient ou non illustrés dans les dessins;
- L'entreposage de la machinerie, du matériel, des matériaux, de l'équipement, des accessoires et des outils à un endroit approprié au chantier;
- Le transport des matériaux au chantier et hors de celui-ci qui n'est pas inclus spécifiquement aux autres postes de paiement;
- Tous les services et raccordements temporaires, tels que l'eau, l'électricité et les installations sanitaires pour les besoins de l'Entrepreneur;
- La fourniture de toilettes chimiques portatives, y compris la manutention et le transport au chantier et hors de celui-ci ainsi que l'entretien requis pendant toute la durée d'utilisation;
- La fourniture de tous les gardiens, les clôtures et autres mesures de sécurité nécessaires pour la protection de la machinerie, de la main-d'œuvre, du matériel, des matériaux, de l'équipement, des accessoires, des outils, des passerelles, des plates-formes, des échafauds, des enceintes, des soutènements temporaires, des batardeaux, des dispositifs d'accès et de toute autre installation suspendue ou flottante;

- La fourniture de toutes les clôtures nécessaires pour délimiter les aires de travail et d'entreposage;
- L'entretien, le maintien de la propreté, le nettoyage et la restauration du chantier et des aires de travail;
- L'inspection de chaque phase des travaux;
- L'évacuation et la disposition, non incluse spécifiquement dans les autres postes de paiement, des matériaux de rebut tels que déchets, débris, morceaux de béton démolis, hors du chantier et dans un emplacement prévu à cette fin et conformément au devis, pour la durée du contrat et à la fin des travaux;
- Le déneigement des aires de travail. (au besoin);
- La fourniture de tous les documents contractuels de fin de contrat requis incluant sans s'y restreindre, les déclarations statutaires finales, les dessins « tel que construit » et tout autre document requis par Parcs Canada pour compléter le contrat et non inclus spécifiquement dans les autres postes de paiement;

Le montant forfaitaire pour les travaux prévus au présent poste est payable selon les modalités suivantes :

- Un premier montant correspondant à 30 % du montant soumissionné pour le présent poste est payable lorsque la mobilisation générale est complétée;
- Un deuxième montant correspondant à 50 % du montant soumissionné pour le présent poste est payable au prorata de l'avancement des travaux;
- Le solde du montant soumissionné pour le présent poste est payable lorsque la démobilisation générale est entièrement complétée.

Modification à la section 03 30 00 « Béton coulé en place »

L'article 3.2 « Mise en oeuvre » est complété par ce qui suit :

.5 Travaux exécutés par temps froid

L'article « travaux exécutés par temps froid » du bordereau de soumission concerne la protection et la cure du béton coulé entre le 1^{er} novembre et le 22 décembre et comprend :

- .1 La protection nécessaire pour la cure du béton en temps froid (isolant, abri, chauffage, toile de jute, etc.);
- .2 Les adjuvants nécessaires pour les travaux de bétonnage par temps froid;
- .3 Le chauffage du béton et des constituants;
- .4 L'isolant, les abris et les toiles de jute pour la mise en place et la cure du béton;
- .5 Toutes dépenses incidentes

*Modification à la section 32 12 16 « Revêtement de chaussée bitumineux »***L'article 1.3 « Mesurage aux fins de paiement » est remplacé par :**

- .1 L'article « Revêtement de chaussée bitumineux final » sera mesuré et payé au mètre carré selon le montant indiqué au bordereau de soumission.
- .2 L'article « Revêtement de chaussée bitumineux temporaire » sera mesuré et payé, si nécessaire, au mètre carré selon le montant indiqué au bordereau de soumission.

L'article 3.4 « Mise en place du béton bitumineux » est remplacé par :

- .1 Avant la mise en place du béton bitumineux, faire approuver la surface existante par le représentant de Parcs Canada.
- .2 Effectuer la mise en place du béton bitumineux selon les lignes, les épaisseurs et les niveaux indiqués sur les plans.
- .3 Conditions de mise en place
 - .1 Effectuer la mise en place des mélanges bitumineux seulement lorsque la température de l'air ambiant est d'au moins 5 degrés Celsius. Si la température ambiante est inférieure à 5 degrés, l'entrepreneur devra mettre en place un revêtement de chaussée temporaire en EB-10S qu'il devra démolir et disposer suite à la période hivernale afin de mettre en place le revêtement de chaussée bitumineux final lorsque la température de l'air ambiant sera supérieure à 5 degrés celsius. Un article est prévu à cet effet au bordereau de soumission. Cet article sera payé uniquement si les conditions d'air ambiant ne permettent pas d'effectuer la mise en place du revêtement bitumineux final avant la période hivernale
 - .2 Lorsque la température de la surface à recouvrir est inférieure à 10 degrés Celsius, fournir les compacteurs supplémentaires nécessaires pour compacter le mélange au degré de compacité prescrit, avant qu'il ne refroidisse.
 - .3 Ne pas poser de mélange bitumineux chaud quand il pleut, s'il y a des flaques d'eau stagnante sur la surface à recouvrir, ou si cette dernière est humide.
 - .4 Appliquer le béton bitumineux conformément aux prescriptions de la section 13 du Cahier des charges et devis généraux du Ministère des Transports du Québec (CCDG), dernière édition.

Modification à la section 32 16 15 « Trottoirs, bordures et enrobement des caniveaux »

L'article 3.10 « Travaux exécutés par temps froid » est ajouté :

L'article « travaux exécutés par temps froid » du bordereau de soumission concerne la protection et la cure du béton coulé entre le 1^{er} novembre et le 22 décembre et comprend :

- a) La protection nécessaire pour la cure du béton en temps froid (isolant, abri, chauffage, toile de jute, etc.);
- b) Les adjuvants nécessaires pour les travaux de bétonnage par temps froid;
- c) Le chauffage du béton et des constituants;
- d) L'isolant, les abris et les toiles de jute pour la mise en place et la cure du béton;
- e) Toutes dépenses incidentes.

Modification à l'annexe A

L'article suivant est ajouté à l'article « Description des articles du bordereau de soumission-Travaux civils »

- 3) L'entrepreneur doit prendre note qu'il ne manque pas d'article au bordereau et d'utiliser la description des articles uniquement présents au bordereau de soumission.

2. MODIFICATION AUX BORDEREAUX

Modification aux bordereaux

Le bordereau de soumission est annulé et remplacé par le bordereau de soumission du présent addenda no 1.

Longueuil, le 20 octobre 2015



2015-10-21

Jocelyn Drouin, ing.
WSP CANADA inc.

Réhabilitation des systèmes de drainage des tunnels : Charlevoix et des Seigneurs

 VIRÉF. : CLAC-DRAINS-TUNNELS
 BORDEREAU DE SOUMISSION - SOMMAIRE

POSTE	DESCRIPTION DES TRAVAUX	MONTANT
TUNNEL CHARLEVOIX		
A)	TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL	
1.	DRAINAGE	
2.	AMÉNAGEMENT DU SITE	
3.	RÉFÉCTION DES TRANCHÉES ÉLECTRIQUES	
3.	ORGANISATION DE CHANTIER	
	Sous-total :	
B)	TRAVAUX DE GÉNIE ÉLECTRIQUE	
1.	INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CÂBLE CHAUFFANT	
C)	MARQUAGES ET SIGNALISATION	
1.	MARQUAGES DE LA CHAUSSÉE	
2.	SIGNALISATION	
D)	MAINTIEN DE LA CIRCULATION DES CYCLISTES ET DES PIÉTONS	
1.	SIGNALISATION	
E)	STRUCTURE	
1.	DÉMOLITION	
2.	RECONSTRUCTION	
	Sous-total :	
	TOTAL SECTION TUNNEL CHARLEVOIX :	
TUNNEL DES SEIGNEURS		
A)	TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL	
1.	PRÉPARATION DU SITE ET DÉMOLITION	
2.	DRAINAGE	
3.	CHAUSSÉE	
4.	RÉFÉCTION DES TRANCHÉES ÉLECTRIQUES	
5.	ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ	
6.	ORGANISATION DE CHANTIER	
	Sous-total :	
B)	TRAVAUX DE GÉNIE ÉLECTRIQUE	
1.	INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CÂBLE CHAUFFANT	
C)	MARQUAGES ET SIGNALISATION	
1.	MARQUAGES DE LA CHAUSSÉE	
2.	SIGNALISATION	
D)	MAINTIEN DE LA CIRCULATION DES CYCLISTES ET DES PIÉTONS	
1.	SIGNALISATION	
2.	SIGNALISATION SUR LE RÉSEAU ROUTIER	
E)	STRUCTURE	
	Aucuns ouvrages	
	TOTAL SECTION TUNNEL DES SEIGNEURS :	
	TOTAL (toutes les sections) :	
	TPS (5%) :	
	TVQ (9,975%) :	
	GRAND TOTAL :	

Réhabilitation des systèmes de drainage des tunnels : Charlevoix et des Seigneurs

V/RÉF. : CLAC-DRAINS-TUNNELS

BORDEREAU DE SOUMISSION - TUNNEL CHARLEVOIX

POSTE	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
A) TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL					
1. DRAINAGE					
1.1	Tranchée drainante, incluant drain perforé PEHD R180 150mm Ø, géotextile et pierre nette	30	m		
1.2	Mini-puisard, PEHD 375 mm Ø	1	unité		
1.3	Drain non-perforé, PEHD R320 150 mm Ø	1	global		
1.4	Drain existant à nettoyer, PVC 150 mm Ø	20	m		
1.5	Nettoyage des drains, caniveaux et mini-puisard à la fin des travaux	40	m		
1.6	Grille anti-vermines	1	unité		
			Sous-total :		
2. AMÉNAGEMENT DU SITE					
2.1	Gazon en plaques, incluant 150 mm d'épaisseur de terre végétale	75	m ²		
			Sous-total :		
3. RÉFECTION DES TRANCHÉES ÉLECTRIQUES					
3.1	Gazon en plaques, incluant 150 mm d'épaisseur de terre végétale	75	m ²		
			Sous-total :		
4. ORGANISATION DE CHANTIER					
4.1	Mobilisation/Démobilisation 2015	1	global		
4.2	Mobilisation/Démobilisation 2016	1	global		
4.3	Travaux exécutés par temps froid - travaux civils	1	global		
			Sous-total :		
TOTAL SECTION :					
B) TRAVAUX DE GÉNIE ÉLECTRIQUE					
1. INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CÂBLE CHAUFFANT					
1.1	Excavation et remblayage des tranchées, ruban indicateur, compaction, excluant réfection finale	45	m		
1.2	Conduit PVC 53 mm Ø rigide, ACNOR C22.2 #211.2 directement enfoui dans un lit de sable	45	m		
1.3	Boîte de tirage enfouie en béton polymère	1	unité		
1.4	Raccordement au conduit existant	1	unité		
1.5	Câbles monoconducteurs #6 RWU 90 X-LINK (-40° C)	100	m		
1.6	Épissures étanches	2	unité		
1.7	Fourniture du système de câble chauffant complet avec équipements connexes et disjoncteur	1	global		
1.8	Installation du système de câble chauffant, incluant mise en service par le fournisseur	1	global		
1.9	Modification à l'armoire existante	1	global		
			Sous-total :		
TOTAL SECTION :					
C) MARQUAGES ET SIGNALISATION					
1. MARQUAGES DE LA CHAUSSEE					
1.1	Effacement du marquage existant		global		
1.2	Marquage d'une ligne de rive (pour voie cyclable)	180	m. lin.		
1.3	Marquage d'une ligne axiale continue jaune (pour voie cyclable)	90	m. lin.		
			Sous-total :		
2. SIGNALISATION					
2.1	Fourniture et installation d'un panneau en tôle d'aluminium, incluant le support	4	unité		
			Sous-total :		
TOTAL SECTION :					

Réhabilitation des systèmes de drainage des tunnels : Charlevoix et des Seigneurs

V/RÉF. : CLAC-DRAINS-TUNNELS

BORDEREAU DE SOUMISSION - TUNNEL CHARLEVOIX

POSTE	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
D)	MAINTIEN DE LA CIRCULATION DES CYCLISTES ET DES PIÉTONS				
1.	SIGNALISATION				
1.1	Fourniture et installation d'un panneau en tôle d'aluminium	8	unité		
1.2	Barrière	2	unité		
				Sous-total :	
				TOTAL SECTION :	
E)	STRUCTURE				
1.	DÉMOLITION				
1.1	Démolition de la dalle (incluant les excavations)	1	global		
				Sous-total :	
2.	RECONSTRUCTION				
2.1	Reconstruction de dalle et du mur (incluant le remplissage)	1	global		
2.2	Acier pour caniveau - Fourniture et installation (incluant plaques trouées, cornières, goudjons, plaques, vis et autres)	1	global		
2.3	Travaux exécutés par temps froid - ouvrages d'art	1	global		
				Sous-total :	
				TOTAL SECTION :	
				TOTAL TUNNEL CHARLEVOIX :	

Réhabilitation des systèmes de drainage des tunnels : Charlevoix et des Seigneurs

V/REF. : CLAC-DRAINS-TUNNELS

BORDEREAU DE SOUMISSION - TUNNEL DES SEIGNEURS

POSTE	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
A)	TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL				
1.	PRÉPARATION DU SITE ET DÉMOLITION				
1.1	Revêtement de chaussée bitumineux à disposer hors site	40	m ²		
1.2	Puisards et drain PVC 100 mm Ø à disposer hors site, incluant grille, bases de béton et armatures	1	global		
1.3	Grilles existantes de caniveau à disposer hors site	1	global		
	Sous-total :				
2.	DRAINAGE				
2.1	Caniveau PDX-5 de ABT Inc. ou équivalent approuvé, à installer dans le caniveau existant	6	m		
2.2	Caniveau PDX-5 de ABT Inc. ou équivalent approuvé, à installer au centre du tunnel	3	m		
2.3	Raccord au drain existant, PVC 150 mm Ø	3	unité		
2.4	Drain existant à nettoyer, PVC 150 mm Ø	10	m		
2.5	Égout pluvial existant à nettoyer, 150 mm Ø	35	m		
2.6	Égout pluvial existant à nettoyer, TBA, 300 mm Ø	25	m		
2.7	Fourniture de sections de grilles supplémentaires	2	unité		
	Sous-total :				
3.	CHAUSSEE				
3.1	Revêtement de chaussée bitumineux final EB-10S, PG 58-28, épaisseur variable ±60mm, incluant nettoyage de la surface de béton avant la pose et liant d'accrochage	40	m ²		
3.2	Revêtement de chaussée bitumineux EB-10S, PG 58-28, épaisseur variable ±60mm, incluant nettoyage de la surface de béton avant la pose et liant d'accrochage et disposition du revêtement bitumineux temporaire lors des travaux de pavage final	40	m ²		
	Sous-total :				
4.	RÉFECTION DES TRANCHÉES ÉLECTRIQUES				
4.1	Gazon en plaques, incluant 150 mm d'épaisseur de terre végétale	20	m ²		
	Sous-total :				
5.	ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ				
5.1	Enlèvement et disposition des garde-corps existants	1	global		
5.2	Installation des garde-corps avec clôture, incluant ancrages chimiques	1	global		
	Sous-total :				
6.	ORGANISATION DE CHANTIER				
6.1	Mobilisation/Démobilisation 2015	1	global		
6.2	Mobilisation/Démobilisation 2016	1	global		
6.3	Travaux exécutés par temps froid - travaux civils	1	global		
	Sous-total :				
	TOTAL SECTION :				
B)	TRAVAUX DE GÉNIE ÉLECTRIQUE				
1.	INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CÂBLE CHAUFFANT				
1.1	Excavation et remblayage des tranchées, ruban indicateur, compaction, excluant réfection finale	10	m		
1.2	Conduit PVC 53 mm Ø rigide, ACNOR C22.2 #211.2 directement enfoui dans un lit de sable	10	m		
1.3	Boîte de tirage enfouie en béton polymère	2	unité		
1.4	Câbles monoconducteurs #6 RWU 90 X-LINK (-40° C)	25	m		
1.5	Câble TECK 2#6	30	m		
1.6	Épissures étanches	4	unité		
1.7	Fourniture du système de câble chauffant complet avec équipements connexes et disjoncteur	1	global		
1.8	Installation du système de câble chauffant, incluant mise en service par le fournisseur	1	global		
1.9	Modifications au panneau d'éclairage existant	1	global		
	TOTAL SECTION :				



Réhabilitation des systèmes de drainage des tunnels : Charlevoix et des Seigneurs

V/RÉF. : CLAC-DRAINS-TUNNELS

BORDEREAU DE SOUMISSION - TUNNEL DES SEIGNEURS

POSTE	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
C) MARQUAGES ET SIGNALISATION					
1. MARQUAGES DE LA CHAUSSÉE					
1.1	Effacement du marquage existant	-	global		
1.2	Marquage d'une ligne de rive (pour voie cyclable)	320	m. lin.		
1.3	Marquage d'une ligne axiale continue jaune (pour voie cyclable)	160	m. lin.		
				Sous-total :	
2. SIGNALISATION					
2.1	Fourniture et installation d'un panneau en tôle d'aluminium, incluant le support	4	unité		
				Sous-total :	
				TOTAL SECTION :	
D) MAINTIEN DE LA CIRCULATION DES CYCLISTES ET DES PIÉTONS					
1. SIGNALISATION					
1.1	Fourniture et installation d'un panneau en tôle d'aluminium	11	unité		
1.2	Barrière	3	unité		
				Sous-total :	
2. SIGNALISATION SUR LE RÉSEAU ROUTIER					
2.1	Fourniture et installation d'un panneau en tôle d'aluminium	4	unité		
				Sous-total :	
				TOTAL SECTION :	
				TOTAL TUNNEL DES SEIGNEURS :	